



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4761

Approbation de trois conventions de dépôts d'oeuvres de la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts aux musées de Dijon et de Courbevoie et à la Communauté de Communes du Bugey-Sud et d'une convention de dépôt d'oeuvres du musée de Dijon au Musée des beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4761 - APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS DE DEPOTS D'OEUVRES DE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS AUX MUSEES DE DIJON ET DE COURBEVOIE ET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BUGEY-SUD ET D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'OEUVRES DU MUSEE DE DIJON AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon, à la demande et en accord avec le musée Roybet-Fould de Courbevoie dépose l'œuvre suivante :

- Théodule Ribot, *Portrait de Louise Ribot*, huile sur toile, inv. B 1258-b.

Le Musée des beaux-arts de Lyon, à la demande et en accord avec le musée des beaux-arts de Dijon dépose l'œuvre suivante :

- Pierre Paul Prud'hon, *Madame Georges Anthony et ses deux fils*, 1796, huile sur toile, inv. B 493.

Le Musée des beaux-arts de Lyon, à la demande et en accord avec la Communauté de communes du Sud-Bugey renouvelle la convention de dépôt de l'œuvre suivante :

- *Pirogue Monoxyde (inventaire X 437)*.

A la demande et en accord avec le Musée des beaux-arts de Lyon, le musée des beaux-arts de Dijon dépose douze œuvres :

- Etienne Hadju, *Service Diane* 2 plats de Sèvres, porcelaine ;
- André Metthey, Gourde ;
- André Metthey, Assiette octogonale ;
- André Metthey, Assiette ronde aux personnages bleus ;
- André Metthey, Assiette ronde à fonds mauve ;
- André Metthey, Coupe or et bleue ;
- André Metthey, Vase bleu et gris ;
- Anonyme italien, *Neptune, Apollon et paon*, Vase ;
- Favier frères, Aiguière en argent ;
- Anonyme perse, *Portrait de femme aux roses*, Peinture sous verre ;
- Pierre-Paul Prud'hon, *Portrait de mademoiselle Vellefrey*, Huile sur toile.

Ces dépôts s'intègrent parfaitement aux collections actuelles respectives des musées et permettent ainsi de s'enrichir de façon mutuelle.

Les dépôts d'œuvres du Musée des beaux-arts de Lyon / Ville de Lyon aux musées de Dijon, de Courbevoie et à la Communauté de communes Bugey-Sud sont consentis pour une durée de 5 ans, reconductibles une fois. Le dépôt d'œuvres du musée de Dijon au Musée des beaux-arts de Lyon est consenti pour une durée de 5 ans.

Les conditions de ces dépôts d'œuvres sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Vu les dites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de dépôt d'œuvres, établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts, le musée des beaux-arts de Dijon, le musée Roybet-Fould de Courbevoie et la Communauté de Communes Bugey-Sud, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER